

08 septembre 2020  
**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROHRWILLER**  
Adressée individuellement à chaque Conseiller pour la réunion qui aura lieu le 11 septembre 2020

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2020
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Acquisition d'un nouveau tracteur
4. Remplacement des volets roulants au 62 Grand Rue
5. Remplacement du vitrage de la verrière à la salle des fêtes
6. Acceptation d'un fonds de concours à l'investissement versé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre d'un manque à gagner de la Dotation Globale de Fonctionnement
7. Contrat départemental - demande de subvention fonds de solidarité communale
8. Affaires de personnels
9. Renouvellement de la commission communale des impôts direct (CCID)
10. Déclaration d'intention d'aliéner
11. Diverses communications

## **SEANCE du 11 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le-onze septembre à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni à huit clos le conseil municipal de la commune de ROHRWILLER à la salle des fêtes

<i>Conseillers élus</i>	<i>19</i>
<i>Conseillers en fonction</i>	<i>19</i>
<i>Conseillers présents</i>	<i>18</i>

***Sous la présidence de M. le Maire SUTTER Laurent***

***Conseillers présents : Madame FREY Jessica – M. KNITTEL Michel – M. Christian CAILLARD – M. VOIRIN Jean- Louis - M. MOUGENOT Dominique – Mme KLEIN Sandra – Mme MOSSER Tania – M. MAURICE Steve – Mme JUNG Henriette – M. WURTZ Christophe – Mme HOHWALD Sylvie – M. GESCHWINDENHAMMER Denis – Mme HEYER Carine – M. WALKER Michel – Mme KLEIN Amandine – M. AUBRY Loris – Mme BUISSON Estelle - Mme DEMOGEOT Sylvie – M. AUBRY Loris – M. WURTZ Christophe***

***Absents excusés : Mme HEYER Carine (donne pouvoir à M. CAILLARD Christian)***

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'art. L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Christophe WURTZ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés. En outre il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Mme Emmanuelle STOECKEL, Directrice Générale des Services qui assistera à la séance sans participer à la délibération.

2) Approbation du procès-verbal de séance du 21/07/2020

Le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2020 a été transmis à tous les conseillers municipaux. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

### 3) Acquisition d'un nouveau tracteur avec chargeur frontal

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède, pour les besoins du service technique, d'un tracteur : un FIAT depuis 1991 et au regard de son ancienneté, il a fait l'objet de nombreuses réparations et ne correspondent plus aux besoins des services techniques.

Ce matériel utilisé depuis une vingtaine neuf année est maintenant obsolète et vétuste. Plusieurs entreprises ont été consultées pour l'acquisition d'un nouveau tracteur

<b>Entreprise</b>	<b>Montant TTC</b>
JOST Molsheim	63 500 €
AGRI Z Weyersheim	70 450 €
RUFFENACH Roppenheim	61 400 €
HAAG SAS Vogelshheim	78 396 €

Le Conseil Municipal

Vu le rapport d'analyse de l'ordre du jour et entendu l'exposé de M. le Maire

Vu les devis reçus en Mairie pour l'acquisition du nouveau tracteur

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 15 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre

- d'approuver l'achat du nouveau tracteur pour le service technique
- d'acquérir le nouveau tracteur de marque KUBOTA modèle L2-421 HDUA 4 roues motrices de 45,5 CV auprès de l'entreprise RUFFENACH ROPPENHEIM pour un montant de 51 166.66 HT – d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### 4) Remplacement des volets au 62 Grand Rue

La commune est propriétaire de la maison situé au 62 Grand Rue. Elle est actuellement en location, les volets roulants sont vétustes et certains sont défectueux.

Il faudrait prévoir leur remplacement.

Plusieurs entreprises ont été consultées pour la fourniture et la pose des volets roulants extérieur RENOBLOC caisson et coulisses en alu.

<b>Entreprise</b>	<b>Montant TTC</b>
SRP Stattmatten	2 912.80 €
HEKA Haguenau	4 113.60 €
UNA FERM Altkirch	6 623.00 €

Le Conseil Municipal

Vu le rapport d'analyse de l'ordre du jour et entendu l'exposé de M. le Maire

Vu les devis reçus en Mairie pour la réalisation des travaux,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de confier les travaux à l'entreprise SRP pour un montant de 2 648 € HT
- de charger M. le Maire de toutes des démarches nécessaires à l'exécution des travaux et de l'autoriser à procéder au règlement de la dépense sur présentation de simple facture.

### 5) Remplacement du vitrage de la verrière à la salle des fêtes

M. le maire informe que le vitrage à la verrière de la salle des fêtes est abimé, il est nécessaire de le remplacer par du nouveau vitrage isolant labellisés CEKAL.

L'entreprise Wehr Solutions de Mundolsheim a été consulté pour la fourniture et la pose du vitrage en question.

Le devis s'élève à 7 820.63 € TTC

Le Conseil Municipal

Vu le rapport d'analyse de l'ordre du jour et entendu l'exposé de M. le Maire après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de confier les travaux à l'entreprise WEHR pour un montant de 6 517.19 € HT
- de charger M. le Maire de toutes des démarches nécessaires à l'exécution des travaux et de l'autoriser à procéder au règlement de la dépense sur présentation de simple facture.

6) Acceptation d'un fonds de concours à l'investissement versé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre d'un manque à gagner de la Dotation Globale de Fonctionnement

La création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au 01/01/2017 a modifié profondément les relations financières préexistantes entre les communes membres et l'intercommunalité (l'ex-Communauté des communes de Bischwiller et Environs).

Le cabinet Stratorial a évalué le manque à gagner de la commune de Rohrwiller à 72 962 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat, pour les années 2018 et 2019.

Cette perte est imputable à la création de la CAH.

Conformément au Pacte financier entre les communes et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, cette somme sera intégralement compensée par la CAH, et prendra la forme d'un ou de plusieurs fonds de concours à l'investissement.

Il est rappelé que chaque fonds de concours est plafonné à 50 % du restant à charge de l'opération concernée.

Les dépenses d'investissement cofinancées, quelle que soit leur nature, doivent avoir été réalisées au plus tard le 31 décembre 2020.

La commune de Rohrwiller souhaite que le fonds de concours soit affecté à l'achat d'un nouveau tracteur avec chargeur frontal

Le coût d'investissement du matériel s'élève à 51 166.66 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le versement d'un fonds de concours à l'investissement versé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau de 25 583.08 € affecté à l'achat du tracteur

7) Demande de subvention fonds de solidarité communale -Projet de rénovation de l'école élémentaire (ravalement et isolation extérieur et installation de nouveaux brise parasoleil)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la démarche des contrats départementaux, le Département du Bas-Rhin a créé quatre fonds d'investissement spécifiques pour soutenir les projets portés par les acteurs locaux et en particulier le fonds de solidarité communale, principalement destiné aux Communes.

Ce fonds permet de soutenir un projet sur le mandat municipal financé sur la base du taux modulé à savoir 36 % pour la Commune de Rohrwiller avec un plafond de 100 000 €.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter la subvention du fonds de solidarité communale auprès du Département du Bas-Rhin pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire (ravalement, isolation thermique et installation de brise soleil orientable)

Montant total des travaux est estimé à 101 153,40 € HT

Il précise les modalités de financement de ces travaux.

DEPENSES		RECETTES	
Coût estimatif	HT	Subventions	Montant attendu
Travaux isolation thermique	65 829,92	Conseil départemental 67 - FSC	36 415,22
Installation de brise soleil	35 323,48	Région Grand Est - Climaxion CAH – Fonds de concours	5 000,00
		Autofinancement sur fonds propres	29 860,09
			29 878,09
<b>TOTAL</b>	<b>101 153,40</b>		<b>101 153,40</b>

- Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres,
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du Fonds de solidarité communale 2020.
  - ADOPTE le plan de financement ci-dessous
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

8) Délégation du fonds de solidarité communale au profit de l'association Cercle Catholique Aloysia de Rohrwiller (CCAR)

Le Maire expose son entretien avec Mme LEMMEL du Conseil Départemental du Bas Rhin. La possibilité est offerte à la commune, de déléguer le fonds de solidarité communale à une association de la commune pour un projet, si la commune ne l'a pas utilisé pour son deuxième projet.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé ci-dessus,

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

- décide à 17 voix pour de faire bénéficier l'association Cercle Catholique Aloysia de Rohrwiller (CCAR) du fonds de solidarité communale pour lui permettre de présenter au Département du Bas – Rhin une demande de financement au titre de ce fonds pour le projet de rénovation du Foyer du CCAR dont il assure le portage et la maîtrise d'œuvre

9) Renouvellement de la commission communale des impôts direct (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) prévue dans chaque commune est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

Ces commissaires sont désignés par mes soins à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Cette désignation doit être effectuée dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant. Ce délai a exceptionnellement été porté à trois mois au regard du contexte sanitaire.

Il faut proposer une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues à l'article 1650 du CGI (24 personnes pour les communes de moins de 2 000 habitants)

\* commissaires titulaires :

MM. CAILLARD Christian, VOIRIN Jean - Louis, MATHERN Claude, SCHMITT Jean – Marie, BREGEAT Maurice, WURTZ Christophe, Mme WENDLING Estelle – MM. WALCKER Michel, KNITTEL Michel, KOCH Gilbert, Mmes FREY Jessica – KLEIN Sandra

\* commissaires suppléants :

MM. FREY François, WEISS Roger, BAETHEL Noël, Mmes SCHNEIDER Evelyne - CAILLARD Edith, SUTTER Danielle - M. GRATWOHL Lucien - M. WURTZ Simon – M. JUNG Eric – Mme KLEIN Amandine - M. MOUGENOT Dominique

## **10) Affaire de personnels**

### **a) Mise en place du régime indemnitaire**

Attribution du régime indemnitaire à un agent qui a été recrutée au grade d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles en remplacement d'un agent en congé de longue durée. Pour permettre à l'autorité investie du pouvoir de nomination d'octroyer à cet agent les diverses primes et indemnités possibles pour ce grade, à savoir l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures, l'indemnité d'administration et de technicité.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- de mettre en place le régime indemnitaire correspondant à partir du 01 octobre 2020
- de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités correspondantes.

### **b) Remplacement de titulaire en congé de maladie**

Vu le rapport d'analyse de l'ordre du jour et entendu les explications complémentaires données par le Maire, considérant qu'en raison de l'absence pour cause de congé de maladie de 2 agents titulaire,

Sur proposition de M. le Maire et après délibération, décide à l'unanimité

- d'autoriser l'engagement des deux agents non titulaires pour assurer le remplacement des titulaire momentanément indisponible.
- de charger M. le Maire de recruter le personnel en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984.

## **11) Déclaration d'intention d'aliéner**

Aliénation de biens soumis à D.P.U. (Droit de préemption urbain)

- D.I.A. 06 (Déclaration d'intention d'aliéner) déposée par Me Waltmann Jean notaire à Bischwiller pour la vente de l'immeuble sis au 30 Grand Rue cadastré sous-section AS N° 66/1 de 5.50 ares appartenant à M.et Mme DEBS Jean – Marc

- Prix de vente : 280 000 € + 10 000 € de mobilier

Acquéreur : M et Mme DAGASAN de Haguenau

Le Conseil Municipal, vu le Code de l'Urbanisme et particulièrement les articles relatifs au droit de préemption urbain, décide à l'unanimité de ne pas faire usage du droit de préemption

-D.I.A. 07 (Déclaration d'intention d'aliéner) déposée par Me Durand – Crovella notaire à Bischwiller pour la vente à l'amiable de la parcelle cadastré sous-section AS N° 57 de 2.41 ares appartenant à l'association Syndicale Fluviale du Zornried

- Prix de vente : 1 € symbolique

Le Conseil Municipal, vu le Code de l'Urbanisme et particulièrement les articles relatifs au droit de préemption urbain, décide à l'unanimité de ne pas faire usage du droit de préemption

- D.I.A. 09 (Déclaration d'intention d'aliéner) déposée par l'office notarial de Roeschwoog pour la vente de l'immeuble sis au 18 grand rue cadastré sous-section AC N° 16 de 6.61 ares appartenant à SCI Baumert de Dalhunden

- Prix de vente : 80 000 €

Acquéreur : Mme BAUMERT Vanessa de Dalhunden

Le Conseil Municipal, vu le Code de l'Urbanisme et particulièrement les articles relatifs au droit de préemption urbain, décide à l'unanimité de ne pas faire usage du droit de préemption

- D.I.A. 10 (Déclaration d'intention d'aliéner) déposée par Me FAESSEL de Haguenau pour la vente de l'immeuble sis au 16 rue Fort Louis cadastré sous-section AR N° 8 de 10.18 ares appartenant à Mme SCHNAEBELE Marie – Lucette

- Prix de vente : 360 000 € + 16 500 € de mobilier

Acquéreur : M. et Mme DESPLANQUE Hubert et KLEINE Sabine de Pertuis

Le Conseil Municipal, vu le Code de l'Urbanisme et particulièrement les articles relatifs au droit de préemption urbain, décide à l'unanimité de ne pas faire usage du droit de préemption

## **12) Diverses communications**

**Enquête publique PPRI** : M. Le Maire rappelle que les dates et horaires de l'enquête publique relative au PPRI. Les horaires et sont également affichés en mairie. L'enquête se déroulera le jeudi 8 octobre 2020 de 9h à 12 h et le lundi 16 novembre 2020 de 15 h à 18 heures à la mairie de Rohrwiller

**Culture** : Des cours d'échec, italien ont lieu à la maison des associations :

Echec : lundi 16h à 17 h pour les élèves de l'école élémentaire

Italien : lundi 18h à 20 h cours organisé par Université Populaire Européenne de Bischwiller

Des cours de musiques ont lieu à la salle des fêtes le mercredi après – midi à partir de 16 h.

### **Aire de jeux** :

3 distributeurs de toutounet avec poubelle de 30 L intégrée ont été commandés chez Sepra pour un montant de 2 271.60 € TTC

### **Personnel** :

Une demande de stage a été faite par M. JUNG Aurélien habitant à Bischwiller pour la période 05 au 17 octobre 2020 au service technique en tant que jardinier communal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 11 septembre 2020 à 22 heures 30.

Le Maire :

Laurent SUTTER

Les membres :

CAILLARD Christian - Adjoint	
FREY Jessica - Adjointe	
MOUGENOT Dominique - Adjoint	
KLEIN Sandra - Adjointe	
HOHWALD Sylvie	
VOIRIN Jean - Louis	
KLEIN Amandine	
MAURICE Steve	
HEYER Carine	Excusée
KNITTEL Michel	
JUNG Henriette	
WALKER Michel	
BUISSON Estelle	
AUBRY Loris	
MOSSER Tania	
GESCHWINDENHAMMER Denis	
DEMOGEOT Sylvie	
WURTZ Christophe	